

ZAC de Châteaufarine - Echange avec le Syndicat des copropriétaires du centre commercial Géant Casino

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat des copropriétaires du Centre Commercial Géant Casino se propose de remettre à la Ville de Besançon des voiries et délaissés de terrains compris dans la ZAC de Châteaufarine. En contrepartie, la Ville lui remettra quelques délaissés communaux.

Le syndicat des copropriétaires du centre commercial Géant Casino cède gratuitement à la Ville les terrains suivants :

- section LX n° 4 de 25 a 78 ca sise rue de Dole
- section LX n° 132 de 0 a 19 ca sise rue de Dole
- section LX n° 134 de 5 a 47 ca sise rue de Dole
- section LX n° 136 de 15 a 65 ca sise rue de Dole
- section LX n° 137 de 6 a 55 ca sise rue de Dole
- section LX n° 138 de 18 a 60 ca sise rue de Dole
- section LW n° 220, de 21 a 39 ca sise rue René Char, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 221, de 7 a 48 ca sise rue A. Breton, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 222, de 43 a 03 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 223, de 0 a 10 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 224, de 5 a 05 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 228, de 42 a 45 ca sise rue René Char, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 230, de 16 a 70 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 234, de 5 a 27 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 236, de 6 a 40 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 238, de 44 a 99 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 241, de 0 a 16 ca sise rue L. Aragon, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 242, de 3 a 88 ca sise rue A. Breton, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 244, de 0 a 20 ca sise rue G. Appollinaire, lieudit «A Prabey»
- section LW n° 247, de 39 a 14 ca sise rue A. Breton, lieudit «A Prabey»

soit une surface totale de 3 ha 08 a 48 ca.

La Ville de Besançon cède gratuitement au Syndicat des copropriétaires les parcelles suivantes :

- section LX n° 243 de 1 a 00 ca lieudit «A Prabey»
- section LX n° 245 de 0 a 06 ca lieudit «A Prabey»
- section LX n° 246 de 1 a 00 ca lieudit «A Prabey»

soit une surface totale de 2 a 06 ca.

L'échange se fera sans soulte. Les frais d'acte seront à la charge de la Ville et du syndicat des copropriétaires du centre commercial Géant Casino.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. ANTONY : Il s'agit essentiellement de l'accès à l'échangeur de la route de Dole qui est remis à la Ville sans soulte. J'ajoute que la Ville l'entretenait déjà.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.